

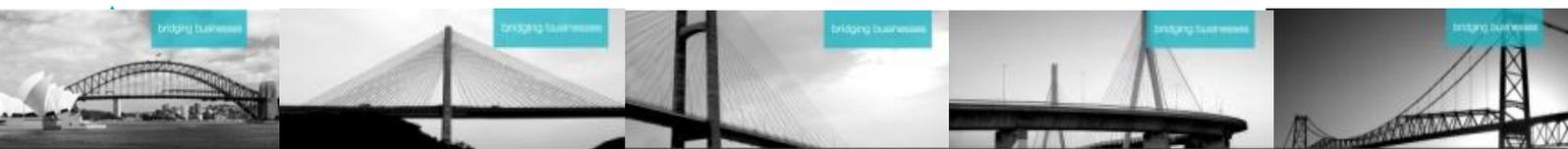
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

PASSERELLES & COMPETENCES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 29 boulevard Bourdon
75004 PARIS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PASSERELLES & COMPETENCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2021

Le Commissaire aux comptes

JPA Associations



Damien POTDEVIN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	62 861	61 468	1 394	0,44	6 672	2,35
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours	3 928		3 928	1,23		
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	8 553	5 382	3 171	1,00	5 767	2,03
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	6 213		6 213	1,95	13 713	4,82
TOTAL (I)	81 555	66 849	14 706	4,62	26 152	9,20
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 693		29 693	9,33	22 375	7,87
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	21 808		21 808	6,85	16 365	5,76
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	251 740		251 740	79,09	219 106	77,05
Charges constatées d'avance	364		364	0,11	356	0,13
TOTAL (II)	303 604		303 604	95,38	258 202	90,80
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	385 159	66 849	318 310	100,00	284 354	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	20 127	6,32	20 127	7,08
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	120 502	37,86	133 122	46,82
Excédent ou déficit de l'exercice	24 767	7,78	-12 620	-4,43
Situation nette (sous total)	165 396	51,96	140 629	49,46
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	165 396	51,96	140 629	49,46
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 586	9,29	46 871	16,48
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	42 227	13,27	40 142	14,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	15 342	4,82	10 719	3,77
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	65 760	20,66	45 993	16,17
TOTAL (IV)	152 914	48,04	143 725	50,54
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	318 310	100,00	284 354	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2020
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2019
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	92 984		134 150		-41 166	-30,68
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	36 000		30 144		5 856	19,43
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	260 940		244 896		16 044	6,55
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	36 440		39 102		-2 662	-6,80
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	5 398				5 398	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3 929				3 929	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	435 692		448 293		-12 601	-2,80
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	106 354		132 029		-25 675	-19,44
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 246		7 326		-6 080	-82,98
Salaires et traitements	209 363		230 263		-20 900	-9,07
Charges sociales	82 797		81 034		1 763	2,18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 874		10 417		-2 543	-24,40
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	3 544		131		3 413	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	411 178		461 200		-50 022	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	24 513		-12 907		37 420	289,92
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	411		587		-176	-29,97
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	411		587		-176	-29,97
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	411		587		-176	-29,97

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	24 924	-12 320	37 244	302,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		0		
Sur opérations en capital	10		10	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	10	0	10	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	167	300	-133	-44,32
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	167	300	-133	-44,32
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-157	-300	143	47,67
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	436 112	448 880	-12 768	-2,83
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	411 345	461 500	-50 155	-10,86
EXCEDENT OU DEFICIT	24 767	-12 620	37 387	296,25

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	157 385	241 414		
Bénévolat	3 783 917	3 515 725		
TOTAL	3 941 302	3 757 139		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	157 385	241 414		
Personnel bénévole	3 783 917	3 783 917		
TOTAL	3 941 302	4 025 331		



ANNEXE
aux comptes annuels

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 318 309,72 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 24 767,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les Dirigeants

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

1 - Evénements significatifs de l'exercice :

- La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur notre activité dans la mesure où plusieurs actions prévues en 2020 ont du être reportées. Certains salariés ont été placés en chômage partiel.

- Depuis le 02/03/2020, nous sommes membre de l'association "Collectif de l'Ascenseur", dont l'objet est la promotion de l'égalité des chances et de l'inclusion des publics les plus défavorisés et les plus fragiles dans les domaines de l'accès au sport, à la culture, à l'éducation et à l'emploi ; ainsi que la promotion de l'engagement, vecteur de solidarité.

En vertu de cette adhésion, un "fonds de solidarité" a été constitué auquel nous pourrions être amené à abonder à hauteur de 10 000 euros.

En dehors de ces points, nous n'avons pas identifié de faits significatifs intervenus sur l'exercice susceptibles d'être mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels.

2- Faits postérieurs à la clôture :

- L'association a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2018 et 2019. La lettre d'observations reçue le 02/03/2021 s'est conclue par une absence d'irrégularité.

- Un PGE - Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 40 000 euros a été souscrit le 12/02/2021.

1.1 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.1.1 - Sans impact sur l'activité de l'association

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

JPA ASSOCIATIONS

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Matériels informatiques	3 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Impact de l'application du nouveau règlement N°2018-06

L'application du règlement ANC n° 2018-06 est devenue obligatoire pour les comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ouverts à compter du 1er janvier 2020. Ce changement de méthode n'a pas impacté les comptes.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 861	3 928		66 790
Immobilisations corporelles	8 553			8 553
Immobilisations financières	13 713		7 500	6 213
TOTAL	85 127	3 928	7 500	81 555

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	56 190	5 278		61 468
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 785	2 597		5 382
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	2 785	2 597		5 382
TOTAL GENERAL (I+II+III)	58 975	7 874		66 849

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	6 213		6 213
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	29 693	29 693	
Autres créances	21 808	21 808	
Charges constatées d'avance	364	364	
TOTAL	58 077	51 864	6 213

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	19 060
TOTAL	19 060

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	480		480	
Comptes financiers				
TOTAL	480		480	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	20 127				20 127
Dont générosité du public					
Report à nouveau	133 122	-12 620			120 502
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 620	12 620	24 767		24 767
Dont générosité du public					
Situation nette	140 629		24 767		165 396
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	140 629		24 767		165 396
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		120 502
SOLDE		120 502

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
TOTAL GENERAL (I+II)				
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 586	29 586		
Dettes fiscales & sociales	42 227	42 227		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	15 342	15 342		
Produits constatés d'avance	65 760	45 760		
TOTAL	152 914	132 914		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	23 563
Dettes fiscales & sociales	18 293
Autres dettes	1 650
TOTAL	43 505

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Les subventions sont comptabilisées en produits à recevoir dès la signature de la convention. Des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour les subventions couvrant une période à cheval sur plusieurs exercices.

Les subventions reçues sur l'exercice 2020 s'élèvent à un total de 260 940 euros dont :

- Subventions reçues d'organismes et collectivités publics = 77 770 euros (30 %) contre 33 097 euros (14 %) en 2019;
- Subventions reçues d'organismes privés en = 183 170 euros (70 %) contre 211 799 euros (86 %) en 2019

5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	10
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	167
Sur opération de gestion	167
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-157

Les éléments exceptionnels correspondent à des ajustements d'antériorités sur créances et dettes.

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 4 662 euros.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 % (taux iBoxx Corporate AA10+ au 31/12/2020)
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : départ volontaire à taux plein
- Taux de rotation du personnel : 7% (20 -29 ans); 4 % (30 39 ans); 2 % (40-49 ans); 1 % (50 à 59 ans); 0 % (> 60 ans)
- Table de taux de mortalité : TD1416

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	6	
Non Cadres	2	
TOTAL	8	0

6.3 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 600 euros.